ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bosnie-Herzégovine

Question écrite n° 9599

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert fait part de son inquiétude à M. le ministre des affaires étrangères quant à la nomination du prochain ambassadeur de Bosnie-Herzégovine à Paris. Au nom des accords de Dayton, les Etats-Unis et l'Union européenne ont exigé que de nouveaux ambassadeurs de Bosnie-Herzégovine soient nommés par la présidence tripartite bosniaque. Dans le mesure où cette présidence est le reflet de la partition nationaliste légitimée par Dayton, la nomination des ambassadeurs reflète cette partition. Ainsi, l'ambassade à Paris reviendrait aux ultranationalistes serbes de Pale. M. Jankovic, ambassadeur pressenti, est connu pour son allégeance et son soutien actif au régime de Pale, dont les deux principaux chefs de guerre - Karadzic et Mladic, inculpés par le TPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité - n'ont toujours pas été arrêtés. Il semblerait que la France soit susceptible d'accepter très prochainement cette nomination à l'ambassade de Bosnie-Herzégovine à Paris. Or la toute récente mise en place d'un gouvernement modéré en Republika Srpska, dirigé par M. Milorad Dodik, laisse entrevoir une évolution positive de la situation dans la région. Ce gouvernement a d'ailleurs reçu le soutien du président yougoslave, Slobodan Milosevic, qui marquerait ainsi un net changement à l'égard des partisans de Mme la présidente Biljana Plavsic et un nationalisme moins extrême. Aussi lui demande-t-elle si la France peut donner son agrément à M. Jankovic, ambassadeur de Pale à Paris, sans renier son image de pays des droits de l'homme, ni faire obstacle à un processus d'évolution positif dans la situation de la région.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'accord des trois membres de la présidence collégiale sur la répartition des postes d'ambassadeurs, obtenu au cours du mois d'août dernier sous l'égide du haut représentant, prévoit la nomination d'un Bosno-Serbe pour représenter la Bosnie-Herzégovine en France. Le nom de M. Miodrag Jankovic a bien été proposé par le représentant bosno-serbe à la présidence collégiale de Bosnie, M. Krajisnik. Les deux autres membres de la présidence collégiale, MM. Zubak et Izetbegovic, représentant respectivement les communautés croate et bosniaque de Bosnie-Herzégovine, ont donné leur accord à cette nomination. Une demande officielle d'agrément de M. Jankovic a été transmise à la France au cours du mois de janvier dernier. Il n'y a pas été donné suite à ce jour. Il n'est pas à exclure que l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, dans les mois qui viennent, apporte de nouveaux éléments à cet égard. En tout état de cause, il va de soi que celui qui recevra l'agrément du gouvernement français devra se comporter en tant qu'ambassadeur de l'Etat de Bosnie-Herzégovine et se considérer comme tel, et non comme représentant des intérêts de la seule communauté bosno-serbe.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Aubert
Circonscription : Eure-et-Loir (4e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9599

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE9599

Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 490
Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2052